



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FA-FP
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(CCFP)
DU 10 NOVEMBRE 2016

La **FA-FP** était représentée par Éric Labourdette, Pascal Kessler (expert) et Laurent Diez (expert au titre du SNPTES)

Monsieur le Directeur de Cabinet,
Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs les membres des cabinets,
Mesdames, Messieurs les membres des Directions générales

Mesdames, Messieurs les membres du CCFP, chers-es collègues,

Notre déclaration, Monsieur le Directeur de Cabinet, se limitera comme à notre habitude aux éléments qui nous semblent essentiels dans le contexte actuel.

S'agissant de la mise en application des dispositions relatives à l'avenir de la Fonction publique au travers du protocole « PPCR » nous tenons à redire ici, en tant que signataire assumé de ce protocole, que nous nous réjouissons du respect de l'agenda prévu initialement, et ce malgré les difficultés liées aux différents arbitrages.

Pour la FA-FP, ce protocole s'apparente à un véritable contrat entre les différents signataires et le gouvernement.

Cette notion de **CONTRAT** est pour nous fondamentale.

Le non-respect des dispositions relatives aux écarts indiciaires entre les différentes catégories, notamment entre la catégorie C et la catégorie B (agent(e)s de maîtrise, sapeurs-pompiers professionnels, policières et policiers municipaux) **représente pour la FA-FP une première rupture dans ce contrat.**

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22

E-mail: secretariat@fafpt.org - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

La situation induite par la réunion du 3 novembre dernier relative à la valeur professionnelle et aux avancements sur deux grades nous oblige à attirer votre attention, Monsieur le Directeur de Cabinet, sur le fait qu'une deuxième rupture de contrat **sur un sujet aussi sensible que le déroulement de carrière sur deux grades minimum, représenterait à nos yeux une faute majeure.**

Le courrier unitaire adressé mardi dernier à Monsieur le Premier Ministre est, de notre point de vue, on ne peut plus clair.

Dans les prochaines semaines, chacun dressera un premier bilan des suites de « PPCR ». **La FA-FP s'inscrira dans cette démarche avec la plus grande objectivité afin de tirer tous les enseignements de l'engagement progressiste qui fut celui de notre organisation sur dossier.**

Il s'agira bien, pour la **FA-FP**, de mesurer la valeur du dialogue social sur un sujet particulièrement sensible pour l'avenir de la Fonction publique.

Lors de cette évaluation, nous refuserons de nous inscrire dans l'approche démagogique et trompeuse utilisée aujourd'hui par certains détracteurs de « PPCR » qui privilégient la propagande à l'information !

Le deuxième point d'actualité sur lequel nous souhaitons intervenir porte sur les attaques dont la Fonction publique est aujourd'hui la cible.

La campagne en vue des élections présidentielles de 2017 s'annonce violente pour ce qui concerne l'avenir du service public.

Le jour de carence est aujourd'hui encore utilisé comme le symbole de la lutte anti-fonctionnaires et nous tenons à vous dire notre satisfaction sur la détermination avec laquelle **Madame la Ministre apporte la contradiction la plus formelle aux propos démagogiques qui s'expriment notamment à l'Assemblée nationale.**

Les réponses apportées par le ministère de la Fonction publique aux questions 24136 et 74059 sont, de ce point de vue, **un plaidoyer pour la défense des agentes et des agents publics.**

Face à la période qui s'annonce, la FA-FP ne restera pas silencieuse et nous refuserons de laisser les candidates et candidats s'emparer de la question de la Fonction publique sous l'angle exclusif de son coût pour notre société.

Les arguments objectifs pour renvoyer les détracteurs du service public à leurs contradictions ne manquent pas ; **le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique présenté dans le cadre de cette séance en est un bel exemple !**

La FA-FP se réjouit qu'une séance plénière du CCFP soit entièrement dédiée à ce sujet, et nous tenons à féliciter toute l'équipe coordonnée par Monsieur Adrien Friez pour la qualité de la version 2016 de ce rapport.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble des remarques exprimées par la **FA-FP** lors de la dernière réunion de la Formation spécialisée numéro 2, compétente notamment en matière de connaissance statistique, mais **nous tenons à exprimer notre satisfaction quant à la prise en compte des remarques formulées par les membres de cette Formation spécialisée**, prise en compte qui permet d'enrichir ce document d'année en année.

L'approche au travers des 5^{èmes} déciles (médiane) pour les rémunérations, le développement des études sur les mobilités et leurs conséquences en matière de rémunérations, l'analyse de l'évolution de l'emploi public sont autant d'éléments qui plaident pour la poursuite de ces travaux, qui sont d'ores et déjà reconnus dans le monde de la Fonction publique.

Pour ne surprendre personne, nous formulons une nouvelle fois le vœu que **les Outre-mer** trouvent enfin toute leur place dans la prochaine version de ce rapport, au travers notamment de **l'évaluation du nombre de « journaliers » de la Réunion** ou de **la suppression de la mention « Hors Mayotte » dans les données publiées !**

Je vous remercie pour votre attention.